



9 mars 2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Pas-de-Calais

Cabinet du Maire

Service : Secrétariat de Mme le Maire

Tél. : 03.21.46.62.32

Fax : 03.21.46.20.05

Mail : maire@mairie-calais.fr

Vos réf : v/courrier du

Nos réf : NB/FM

Natacha Bouchart
Maire de Calais
Présidente de l'Agglomération
Vice-Présidente du Conseil Régional
des Hauts-de-France

à

Mesdames, Messieurs les
membres du collectif
d'associations

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 8 mars, vous sollicitiez l'autorisation d'occuper un lieu de la zone industrielle des Dunes à des fins de distributions de repas aux migrants.

Le 1^{er} mars dernier, lors de sa visite, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a déclaré qu'aucun point de fixation ne serait toléré par l'État à Calais, l'expérience passée ayant démontré que toute création de dispositif d'accueil dans le Calais conduisait à la création de campements, rapidement instrumentalisés par les passeurs.

Or, les rassemblements constatés sur la zone industrielle des Dunes constituent bel et bien un point de fixation. C'est pourquoi j'ai décidé de prendre un arrêté interdisant tout regroupement sur ce périmètre, ainsi que dans le bois Dubrulle et sur la Place d'Armes.

De toute évidence, le procès de l'inhumanité ne peut pas être fait à la Ville de Calais, comme il ne peut pas non plus être fait au Maire que je suis, au regard des différents dispositifs de prise en charge des migrants que j'avais proposés.

Pendant des mois, voire des années, chacun a pu constater toute l'humanité dont la population calaisienne a fait preuve en dépit d'une situation unique en France.

Au moment même où notre économie locale commence à peine à surmonter les lourdes difficultés auxquelles elle a été confrontée l'an dernier, je n'accepterai pas que les efforts de nos acteurs économiques soient mis à mal.

... / ...

Par ailleurs, je tiens à rappeler que les migrants ont la possibilité de se doucher, d'être hébergés et nourris dans les Centres d'Accueil et d'Orientation (C.A.O) répartis sur le territoire national et gérés par les services de l'État.

S'agissant des mineurs, leur mise à l'abri est assurée par France Terre d'Asile. Afin de répondre aux demandes, le nombre de places a été accru au sein du foyer d'accueil de Saint-Omer. Ce renforcement de la capacité d'accueil permet une mise à l'abri systématique, d'autant plus qu'un système de transport de navettes et de taxis a été mis en place par France Terre d'Asile, permettant ainsi une prise en charge à partir de Calais, à toute heure du jour et de la nuit.

Concernant les migrants majeurs qui sollicitent une mise à l'abri, ces derniers sont orientés vers des structures d'hébergement situées dans le département du Pas-de-Calais.

Aussi, compte-tenu des dispositifs mis en place par les services de l'État, il est faux de déclarer qu'aucune prise en charge n'est proposée aux migrants présents à Calais puisque des dispositifs d'accueil existent. C'est à l'État qu'incombe la responsabilité de les organiser et de les faire perdurer, en dehors de Calais et du Calaisis.

Par conséquent, je vous invite à prendre contact avec les services de l'État afin de veiller à ce que les migrants présents dans le Calaisis soient orientés comme il se doit vers les différents dispositifs préalablement mentionnés.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma plus haute considération.

Natacha Bouchart
Maire de Calais
Présidente de l'Agglomération
Vice-Présidente du Conseil
Régional des Hauts-de-France

